



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2024 COMMUNE DE DOUELLE

La réunion a débuté à 18H45 sous la présidence de Mme le Maire, Bénédicte LANES-FOURNIE.

Présents : Bénédicte LANES-FOURNIE, Alizée FURON, Agnès MAUBOUSSIN, Jean-Luc RAIMONDO, Nicolas GRAND, Patrick BELIVENT, Isabelle BESSIERES, Jean TREIL, Yann CLEMENT, Monique LACAZE, Jean-Luc VARLET

Excusés : Sébastien MAZELIE (procuration à Isabelle BESSIERES°, Myriam DELSAHUT (procuration à Agnès MAUBOUSSIN)

Absents : Laurent BONNAVE

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres du CM), étant atteint, la séance est ouverte

Le secrétariat est assuré par Mme MAUBOUSSIN

La séance débute par l'appel des membres du Conseil Municipal

Nicolas GRAND procède à l'appel des élus.

Ordre du jour

1 Validation du PV du 05 novembre 2024

2 Décision Modificative 1

3 Délibération tarifs cantine

4 Délibération présentation RPQS

5 Délibération redevance occupation domaine public, droit de place et terrasse

6 Délibération CTG

7 Délibération admission en non-valeur

Questions diverses.

1 Validation du PV du 05 novembre 2024

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

Votant : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

2 Délibération modificative programme 113

Il s'agit de compléter les crédits (à hauteur de 16 179,06 €) pour le paiement des travaux de la salle d'archives, par prélèvement sur la ligne pour les vestiaires de l'école (9 388,37 €) et sur celle des travaux d'aménagement de la sécurité routière (6 790,69 €).

JLV : des vestiaires à l'école ne sont-ils pas obligatoires ?

BLF : non

AM : combien ont coûté ces travaux ?

BLF : 36 179 € (salle d'archives avec réaménagement de l'agence postale)

YC : La Poste a-t-elle participé ?

BLF : oui, à hauteur de 5 000 €.

Votant : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre :

3 Délibération tarifs cantine

Le Grand Cahors a procédé à cette augmentation au 01/09/2024. La commune de Douelle a décidé de ne pas l'appliquer immédiatement par égard pour les familles au moment de la rentrée scolaire et des frais que cette période occasionne. La différence a donc été prise en charge par la commune.

Nouveaux tarifs :

- repas enfant : de 4,70 € à 4,93 € ;

- repas adulte (enseignants) : de 5,25 € à 5,51 €.

NG : qu'en est-il du déficit relevé l'année dernière ?

BLF : moindre grâce à une gestion plus rigoureuse et notamment une diminution des grammages (plats, pain) et du nombre de portions individuelles (fruits, fromages emballés, yaourts...) car il y a toujours des absents.

Aucune plainte des enfants ou des parents.

En revanche, d'autres maires ont protesté.

Néanmoins, malgré ces mesures, il y a toujours des surplus, ce qui prouve que les enfants ne sont pas lésés.

NG : bonne mesure dans l'ensemble. Toutefois, s'il y a toujours du rab pour les féculents, c'est un peu plus juste pour les légumes. Exemple avec des épinards récemment servis : il y en avait juste assez. Bon, comme c'étaient des épinards, les enfants n'ont pas demandé à être resservis mais avec d'autres légumes, cela aurait été plus gênant.

BLF : rappel : les tarifs ALAÉ n'ont pas été revalorisés depuis que le service a été mis en place.

Proposition de nouveaux tarifs cantine (4,93 € pour les enfants et 5,51 € pour les adultes) au 1^{er} janvier 2025

Votant : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

4 Délibération présentation RPQS

La compétence Eau/Assainissement transférée réglementairement aux Communautés d'Agglomération (Loi NOTRe) au 1/01/2020. Gestion intercommunale.

Pour les communautés de communes, l'échéance est au 01/01/2026 mais pourrait être repoussée.

Assainissement collectif : 504 abonnés à Douelle pour 852 habitants : signifie que pas mal de maisons sont vides ou sont des résidences secondaires.

Diminution des volumes facturés (corrélée à la diminution des volumes d'eau potable consommée, cf. ci-après).

JLV : au sujet des tarifs, pourquoi une telle différence d'une commune à l'autre ?

BLF : tarifs hérités des tarifications pratiquées par les communes avant le transfert de compétence. Mais à l'horizon 2031, les tarifs, tant d'abonnement que de consommation devront être unifiés. Donc petit à petit les différences tendent à s'amenuiser, avec des augmentations pour les tarifs les plus faibles, et des diminutions pour les plus élevés.

JLR : pourquoi on ne ramène pas les plus élevés vers les plus bas ?

BLF : on va vers une augmentation globale de fonctionnement (edf, ressources humaines, technicité, contrôles ARS), qui sera plus ou moins rapide selon le tarif initial.

NG : bizarre que la commune de Cahors ne facture pas d'abonnement alors qu'elle est la commune avec le plus d'abonnés. C'est une grosse perte, même si le prix au m³ est plus élevé, donc compense la perte. Mais de toute façon, l'abonnement est un peu injuste car il est du même montant pour tout le monde quelle que soit sa consommation. Il doit y avoir des foyers qui paient plus d'abonnement que de consommation...

BLF : l'abonnement est important car c'est ce qui permet des rentrées d'argent sûres, et donc de fonctionner, alors qu'en cas d'une trop grande baisse de consommation par exemple, les recettes pourraient être insuffisantes. D'ailleurs, il est prévu que Cahors institue un abonnement.

En ce qui concerne le prix justement, Douelle est dans la moyenne.

A noter qu'on est tranquille avec notre station d'épuration : sa capacité est de 150 m³/jour alors que le débit est actuellement de – 82 m³/j.

Le lit de séchage de boues installé en 2010 n'a encore jamais été récuré : boues non récupérées.

Il y avait eu au début des soucis avec le taux de cuivre, sans qu'on en connaisse vraiment l'origine (viticole ?), mais cela tend à se stabiliser.

Assainissement non collectif : 14 résidences principales et 4 résidences secondaires en ANC

L'aire d'accueil des gens du voyage a été contrôlée pour la 1^{ère} fois cette année (passée sous les radars jusqu'à présent). Le prochain contrôle sera dans 8 ans.

Eau : seulement 6 communes sont dans le périmètre car les autres étaient membres de syndicats limitrophes au périmètre de la CA et sont restées sur ces syndicats.

Deux sources : Cabazat, qui alimente 5 communes et le puits du Moulinat pour Douelle.

Baisse de la consommation d'eau en 2023 (3,012 Mm3) par rapport à 2022 (3,627 Mm3). Cela s'explique par l'été très chaud de 2022 alors que celui de 2023 a été beaucoup plus pluvieux.

Cette baisse est globale car sur Douelle, la consommation a au contraire augmenté entre 2022 et 2023 (de 46 500 m3 à 48 800).

En conséquence, légère diminution des recettes globales.

Pour Douelle, interconnexion de secours avec le Quercy blanc (dont le captage est dans Beyne) en cas de nécessité.

L'installation de filtres UV (pour Cessac) a été faite cette année.

Le taux de rendement moyen du réseau continue de s'améliorer (de 54 % à 60 %)

En ce qui concerne le prix, Douelle est la commune où l'eau est la moins chère (et le restera en 2024). Toutefois, dans ce secteur aussi les tarifs devront être harmonisés d'ici 2031

NG : sur l'ensemble des recettes perçues par le Grand Cahors pour l'eau, une part revient-elle aux communes ?

BLF : aucune puisque la compétence relève entièrement de la CA.

Les élus ont pris acte de cette présentation des RPQS assainissement et eau.

5 Délibération redevance occupation domaine public, droit de place et terrasse

Tarifs actuels à l'année (une occupation par semaine) :

10 € / ml sans électricité, 12 € avec électricité

Camion Sol : 15 ml x 12 € = 180 €

Camions Chambon : 15 ml x 10 € = 150 € (place de l'Ormeau)

15 ml x 12 € = 180 € (place de l'Ecole)

A noter que R. Chambon a demandé quand il recevrait la facture. Pour 2024, six mois lui seront facturés (a commencé en août).

Terrasses : 10 € / m2 à l'année

Boulangerie : 6 m2 x 10 € = 60 €

Malique : 8 m2 x 10 € = 80 €

Marché gourmand : 20 € la soirée

**Proposition (toujours à l'année) : 12 € / ml sans électricité ;
15 € avec électricité**

Terrasses : 12 € / m2 à l'année

Marché occasionnel : 4 €

Camion occasionnel : 8 €

Forfait occupation du domaine public pour les entreprises qui stockent leur matériel sur nos parkings (n'existe pas jusqu'à présent) :

- < 2 ml..... 3 € / jour ; 10 € / semaine

- > 2 ml < 5 ml..... 4 € / jour ; 12 € / semaine

- > 5 ml < 8 ml..... 5 € / jour ; 15 € / semaine

- > 8 ml..... 6 € / jour ; 18 € / semaine

Soit annuellement pour 2025 :

Camion Sol : 15 ml x 15 € = 225 € (soit 45 € de plus)

Camion Chambon : 15 ml x 12 € = 180 € (place de l'Ormeau)

15 ml x 15 € = 225 € (place de l'Ecole)

NG : le maraîcher paie-t-il un droit comme Sol et Chambon ?

BLF : non car dès le départ il a été convenu pour l'aider dans son installation de ne rien lui faire payer pendant 2-3 ans. D'ailleurs, R. Chambon pourrait être exonéré également pour l'année 2024.

Nouveaux tarifs ci-dessus adoptés à l'unanimité des membres présentés et représentés soit 13 voix, de même que l'exonération du droit de place pour R. Chambon pour l'année 2024.

A noter que NG a soulevé que ce tarif à l'année n'était pas clair et qu'il fallait plutôt convertir en € / ml / jour d'occupation, ce qui aboutirait à un prix de 0,8 € / ml.

Votant : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

6 Délibération CTG.

Document élaboré par le Grand Cahors et la CAF en concertation avec les communes concernées et autres acteurs locaux. L'objectif est de mieux structurer encore l'offre à destination des enfants, des jeunes, des familles sur le territoire pour répondre aux problématiques qui se font jour : perte démographique, cohésion sociale, parentalité en général et difficultés propres aux familles monoparentales, prise en compte du handicap...

Cinq axes : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale et la parentalité.

La proposition de signature de la convention est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 13 voix d'autant que cela permettra une bonification CAF de 5 c€ (= 0,05 €) / enfant / 30 mn comptabilisée en accueil ALAÉ.

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

7 Délibération admission en non-valeur

Le comptable public propose une admission en non-valeur pour un montant de 4 c€ (=0.04€)

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 13 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45